



**Communiqué de presse n°25 du 22 avril 2010**  
Déclaration de Laurent Berger, secrétaire national

## Dialogue social dans les TPE **L'avant-projet de loi est inacceptable**

L'avant-projet de loi sur la représentation des salariés dans les Très petites entreprises (TPE) vient d'être rendu public. **Pour deux raisons, la CFDT estime que ce texte est inacceptable :**

- Il ne contient **pas l'obligation de créer les commissions de dialogue social**. Tout est renvoyé aux négociations de branches, sans dispositif supplétif en cas de non-accord.
- Il prévoit une **élection des représentants des salariés sur sigles et non sur liste nominatives**. La CFDT réaffirme que les salariés ont le droit de choisir nommément leurs représentants.

Le Medef et la CGPME s'étaient engagés sur ces points dans la position commune d'avril 2008. **En refusant d'ouvrir les négociations ils sont revenus une première fois sur les engagements qu'ils avaient pris.**

Aujourd'hui, en exerçant un lobbying contre la création des commissions paritaires du dialogue social et l'élection sur listes nominatives, ils trahissent une deuxième fois leur parole.

Pour la CFDT, **la lettre commune de janvier 2010 de l'Union professionnelle artisanale (UPA) et de quatre organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT) est un repère essentiel pour le gouvernement et les députés** dans l'élaboration de la future loi.

**La CFDT va aller à la rencontre des députés pour les convaincre de la nécessité d'une représentation effective des salariés des TPE** basée sur une élection nominative de leurs représentants.

Tél  
01 42 03 80 12  
fax  
01 53 72 85 71  
atdepresse@cfdt.fr

Contact :  
**Isabelle Perrin**  
Responsable des  
relations presse

Damien Cerqueus  
Attaché de presse

Isabelle Poret  
Assistante